



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

SPORT

DIRECTION DES SOLIDARITES

N°D25DSSP39

OBJET : MISE À DISPOSITION D'UN MINIBUS AU CDRP 47 POUR L'ORGANISATION DU 47 KM DU 47

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande du Comité Départemental de Randonnée Pédestre du 47 ;

Considérant les besoins de transport du Comité pour assumer sa manifestation du 47 km en 47 de l'année 2025 ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De mettre à disposition à titre gracieux le matériel désigné ci-dessous :

MINIBUS – FUMEL VALLÉE DU LOT

Immatriculation : EY-292-DQ

Marque : RENAULT TRAFIC

Date de mise en service : 13 juin 2018

Type : VL

2°) – Les modalités du prêt seront définies par convention annexée à la présente.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 mars 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 11 mars 2025

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 11 mars 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com